



MAGAZINE MODE : LA RUE DONNE LE TON

WEEK-END IDÉES LAÏCITÉ, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

L'Amérique suspendue à l'affaire Kavanaugh

► Les Etats-Unis ont vécu, jeudi, une journée cruciale dans la bataille pour le contrôle de la Cour suprême

► Christine Blasey Ford puis Brett Kavanaugh ont été auditionnés par la commission des affaires judiciaires du Sénat

► La première accuse le second, candidat de Trump à la Cour suprême, de l'avoir agressée sexuellement dans les années 1980

► Le président américain a redit jeudi son soutien à M. Kavanaugh. Les républicains sont tentés de passer en force pour l'imposer

► Ce conflit sur la confirmation du juge pèse sur la campagne des élections de mi-mandat

PAGE 2

LA DIFFICILE RECONSTRUCTION DE SAINT-MARTIN

► Le chef de l'Etat est attendu samedi sur l'île des Antilles frappée par l'ouragan Irma, en septembre 2017

► Un an après, Saint-Martin, en longue convalescence, rebâtit de façon souvent anarchique

► En Martinique, le président de la République a qualifié la pollution au chlordécone de « scandale environnemental »

PAGES 6-7

Quartier d'Agrément, Marigot, le 25 septembre.

LAURENT BAVLY POUR « LE MONDE »



Italie

Avec son budget, le gouvernement défie Bruxelles

LE MOUVEMENT 5 ÉTOILES (anti-système) et la Ligue (extrême droite), qui gouvernent l'Italie en coalition depuis le 1^{er} juin, se sont entendus dans la soirée du jeudi 27 septembre sur un objectif de déficit de 2,4% du PIB dans le projet de budget pour 2019. Les deux formations escomptent financer ainsi leurs principales promesses de campagne, qu'il s'agisse de la baisse des impôts, cheval de bataille de la Ligue, du « revenu de citoyenneté » porté par les « 5 étoiles » ou de la remise à plat de la réforme des retraites de 2011 défendue par les deux partenaires. L'accord trouvé prévoit donc une forte relance budgétaire en 2019, mais aussi en 2020 et en 2021. Il place la Commission européenne, auprès de laquelle l'Italie s'était engagée à réduire à 1,6% du PIB son déficit, dans une position délicate.

CAHIER ÉCO - PAGE 3



Musique

Jean-Louis Murat, de Napoléon à Kendrick Lamar

PAGE 16

FRANK LORIOU

Parlement Le désarroi du « marais » macroniste

Issue de la société civile, une partie des députés LRM n'a jamais trouvé sa place à l'Assemblée nationale. Les difficultés de la rentrée et les choix imposés par l'Elysée ont accentué leurs états d'âme, entre absentéisme ou repli dans leurs circonscriptions

PAGE 8

Social Emplois non pourvus, mots et réalités

Les propos du chef de l'Etat adressés à un jeune sans emploi ont relancé le débat récurrent sur la volonté des chômeurs de trouver un travail. Rencontre avec des entreprises qui expliquent que ce n'est pas la motivation qui manque, mais la qualification

PAGE 10

Vie privée Après le scandale, Data Propria ressuscite Cambridge Analytica

CAHIER ÉCO - PAGE 2

Canada Le thème de l'immigration est au cœur des élections québécoises

PAGE 4

Technologie Quand votre smartphone vous dit que vous le regardez trop

CAHIER ÉCO - PAGE 12

M
ÉDITORIAL
LA SÉCURITÉ SOCIALE ENFIN DANS LE VERT

PAGE 19

Besoin d'une nouvelle énergie pour vos défis d'entreprises ?

Deux djihadistes revenant de Syrie jugés à Paris

Un homme qui exerçait des responsabilités au sein de l'EI et son fils sont soupçonnés d'avoir projeté un attentat contre la tour Eiffel

C'est le procès d'un «revenant» du djihad au profil rare qui s'est ouvert, jeudi 27 septembre, devant la 16^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris. Celui de Lotfi Souli, un ingénieur informatique de 50 ans, originaire d'Ermont (Val-d'Oise), spécialisé dans les systèmes réseaux et ayant occupé durant dix-huit mois, entre l'automne 2013 et mai 2015, un poste de « ministre » ou de haut responsable des télécommunications de l'organisation Etat islamique (EI), à Rakka (Syrie). Une aventure dans laquelle il a entraîné ses deux fils, dont l'aîné comparait aujourd'hui à ses côtés. Le plus jeune sera jugé devant le tribunal pour enfants, le 16 octobre.

Dans la masse du contentieux terroriste jugé ces derniers mois, l'histoire de Lotfi Souli et de ses garçons, tous mis en examen pour association de malfaiteurs terroriste, a ceci de particulier qu'elle démarre bien avant la vague de départs massifs pour la zone irako-syrienne de 2014.

On est seulement en octobre 2013, quand ce chef d'entreprise gagnant très bien sa vie, divorcé, disparaît du jour au lendemain avec ses deux enfants de 15 et 18 ans. Une histoire atypique qui dénote aussi du fait du niveau de qualification des protagonistes. Lotfi Souli a une thèse d'informatique et ses fils sont plutôt brillants à l'école. Lorsqu'ils partent, Karim, le plus grand, vient de décrocher son bac scientifique avec mention.

D'après l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, Lotfi Souli, d'origine tunisienne, était radicalisé depuis longtemps. La découverte de documents dans les supports numériques conservés par le père de famille à son domicile montre qu'il avait, depuis

de longues années, une « fascination » pour Al-Qaïda et son fondateur, Oussama Ben Laden, tué en mai 2011 par les Américains. La guerre en Syrie, qui démarre la même année, sert d'accélérateur. Le fait que la famille rejoigne ensuite, en Syrie, le groupe rebelle salafiste Ahrar Al-Cham, en particulier une de ses factions dirigée par un ingénieur en mécanique venant d'Al-Qaïda, ne doit rien « au hasard », estime la justice.

A la barre, comme depuis le début de l'enquête, c'est toutefois une tout autre version des faits qu'a commencé à livrer, jeudi, cet homme à la silhouette sèche, visage taillé à la serpe, habillé pour l'occasion d'une sobre chemise à carreaux noirs et blancs. Selon lui, c'est pour tenter de « sauver » un autre jeune d'Ermont, ami de son fils, parti quelques mois plus tôt pour la Syrie, qu'il aurait fait ce voyage. Arrivé en Turquie, où il pensait le trouver, il aurait « naïvement » accepté une « invitation » à franchir la frontière. C'est de là qu'il se serait retrouvé, malgré lui, à Rakka, dans l'espoir vain de voir le garçon, finalement présumé mort au combat, peu après.

« Il ne faut pas être naïf »

Cette défense peine à convaincre la justice. Après son départ, Lotfi Souli a demandé à un ami de vider son appartement. Dans plusieurs messages, il lui fait part de sa préparation à des « entraînements » armés. A l'audience, jeudi, ce spécialiste de la convergence des réseaux Internet et téléphoniques a aussi assuré qu'il avait seulement « mis en avant ses compétences » auprès de l'EI pour « sauver [ses] enfants ». La famille, initialement dans les rangs des rebelles, aurait, selon lui, été capturée par l'organisation terroriste. Accepter ce poste de « ministre » – bien qu'il en conteste la qualification – leur aurait permis en

Les enquêteurs ont découvert toute une documentation sur la modélisation de drones et des cartes d'aviation

suite d'échapper au combat. « Quelle abnégation ! », a ironisé la présidente, sceptique.

Devant le tribunal, le fils aîné de Lotfi, Karim, a toutefois esquissé un pas de côté vis-à-vis de son père, en optant pour une défense axée sur le repent. Ce grand jeune homme de 23 ans, en chemise blanche, barbe rasée de près, a pour la première fois avoué qu'il avait, pour sa part, vraiment eu l'intention de partir pour la Syrie. Pour « servir à la cause » et combattre s'il le fallait : « Il ne faut pas être naïf », a-t-il concédé, tout en assurant travailler à s'écarter des « racines du mal ». A Rakka, lui et son frère n'auraient été que des « petites mains » du « pôle télécoms » de l'EI, chargés d'installer des batteries, des antennes et des talkies-walkies. Des faits toutefois contredits par la découverte d'une image de son frère en arme et par le témoignage d'un autre Français présent dans la zone à cette époque.

Ce qui préoccupe beaucoup la justice, ce sont aussi les circonstances dans lesquelles la famille a cherché à revenir en France, en 2015. Selon leur version, lors d'une bataille entre l'EI et la 17^e division de l'armée syrienne à Rakka, Lotfi Souli aurait malencontreusement remis en route le réseau de téléphonie mobile. Une erreur qui aurait engendré de grosses pertes pour l'EI et

« blessé Abou Bakr Al-Baghdadi », son leader charismatique. Lotfi Souli aurait alors été emprisonné sept à huit mois, puis aurait réussi à s'enfuir grâce à ses contacts. « C'est un miracle qu'il soit vivant quand on sait le sort réservé aux traitres », a fait mine de s'interroger la présidente. Les spécialistes considèrent qu'à cette époque l'EI renvoyait des Français vers l'Europe pour commettre des attentats ou constituer des cellules clandestines.

Simulation de pilotage

Lors de l'interpellation du père et de ses deux fils, en Turquie, en mai 2015, les enquêteurs ont retrouvé sur eux l'équivalent de 10 000 euros, en euros et en dollars : une somme jamais vue depuis quatre ans dans les procédures. Ils ont aussi découvert toute une documentation sur la modélisation de drones, des cartes d'aviation détaillant des trajectoires d'atterrissage et des captures d'écran de logiciels de simulation de pilotage. Une documentation que les investigations ont mise en relation, dans un second temps, avec des recherches sur Google Maps, sur la tour Eiffel et le pont d'Iéna, sans toutefois être en mesure d'établir de projet réel d'attentat. « J'ai toujours beaucoup joué à des jeux de simulation de vol », a assuré timidement Karim à la barre, jeudi. Des jeux auxquels il aurait aussi joué à Rakka, avec son frère, pour tuer le temps...

Un rapport effectué en détention sur la personnalité de Karim, lu à l'audience, est venu rappeler les « ambivalences » du jeune homme, dues, en grande partie, aux violences vécues en Syrie (scènes d'exécution, combats) : « Il veut tourner la page », mais de « nombreux facteurs de vulnérabilité » demeurent. ■

ÉLISE VINCENT

Prison requise contre la famille d'une élue LRM enlevée et séquestrée

Des parents de Mounia Haddad étaient jugés devant le tribunal correctionnel à Tours

TOURS - envoyé spécial

Il y eut de rares rires, jeudi 27 septembre, dans la salle n° 17 du tribunal correctionnel de Tours. Le sujet n'avait pourtant rien de drôle. Mais peut-être fallait-il voir dans ces réactions du public une marque de gêne ou de nervosité face à l'énormité de certaines déclarations du père et des deux oncles de Mounia Haddad, qui comparaissaient pour avoir enlevé puis séquestré cette jeune femme, les 18 et 19 juillet, tandis qu'un quatrième prévenu, son frère, était poursuivi pour menace de mort à son encontre.

Il y eut aussi des larmes, celles de Mounia Haddad. La jeune femme s'est caché le visage dans ses mains durant une bonne partie de l'audience. A la barre, il a fallu que l'un de ses avocats lui apporte des mouchoirs. Cette conseillère départementale (LRM) d'Indre-et-Loire aujourd'hui âgée de 29 ans, qui travaillait comme agent administratif dans un centre hospitalier, dit avoir été « traumatisée » par des mois de « galère », depuis qu'elle a annoncé, fin 2017, son intention de se marier avec Slimane M. Une union que n'a jamais approuvée son père.

Le 16 juillet, ce dernier, Karim Haddad, est parti de Saint-Pierres-des-Corps, dans la banlieue de Tours. Avec ses frères, Omar et Mohammed, il a parcouru en voiture plus de 900 kilomètres pour arriver à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes), où Mounia s'était installée avec son compagnon, sans prévenir sa famille. Puis les trois hommes ont attendu que la jeune femme sorte seule de son appartement, le 18 juillet en fin de matinée. Mohammed est allé à sa rencontre, l'a poussée dans le véhicule, et tous sont immédiatement partis en direction de Tours. Elle restera cloîtrée chez ses parents jusqu'au lendemain matin et la venue de la police, alertée par Slimane M. Son téléphone et son sac à main lui avaient été confisqués.

Fuite inévitable

Déjà, en avril, le père était allé à Antibes (Alpes-Maritimes), où sa fille avait fui une première fois, avec son compagnon. « Je ne l'ai jamais contrainte », assure pourtant Karim Haddad à la barre, contre toute évidence. De son aînée, dont il reconnaît qu'il ne voulait pas qu'elle se marie avec Slimane M., il dit : « Je lui ai toujours laissé le choix. » La présidente du tribunal : « Vous êtes sûr, monsieur ? – Archisûr. » Il y a pourtant ce message vocal reçu sur le portable de Slimane M., provenant du téléphone de Karim Haddad, le 15 mai : « J'espère que tu vas lui passer – espèce de connard, de pédé – le message à ma fille : la prochaine fois quand je la chope,

elle est morte. » Le prévenu nie et offre pour seule réponse : « Je n'ai jamais menacé ma fille. »

Les oncles et le père dressent le tableau d'une famille soudée, où Mounia, engagée en politique, « la chouchou », faisait la fierté de ses parents. Une famille de tradition, aussi, où l'on demande l'autorisation au patriarche, indispensable, avant de se marier. Une famille protectrice, enfin, où l'on dit « s'inquiéter » de ce prétendant, Slimane M., soupçonné d'être violent et de nuire à Mounia, voire de la radicaliser.

La jeune femme réfute ces soupçons. « J'ai toujours été là pour eux, résume-t-elle. La seule chose que j'ai demandée, c'était de pouvoir me marier. » Elle raconte une famille oppressante, qui la conduit à aller voir un imam et à passer un test de virginité, à accepter d'aller en Algérie pour un futur mariage forcé, ou à donner une procuration à son père concernant un compte d'épargne sur lequel elle avait réussi à économiser 41 000 euros. Une famille qui rend la fuite inévitable. Il y a ce frère, aussi, qui lui envoie des insultes, à l'image de cet e-mail du 17 mai, dans lequel il la met en garde : « Remets un pied ici et je te mets une balle dans la tête. Pas de pute chez nous, casse-toi. » Au tribunal, le frère persiste et ne s'excuse pas. « Je l'ai reniée personnellement », explique-t-il.

Le procureur de la République, Bruno Albisetti, dénonce « une famille du Moyen Âge, qui impose sa vision à sa fille ». Il requiert trois ans de prison dont dix-huit mois de sursis contre Karim Haddad, trois ans dont deux avec sursis contre Mohammed, deux ans dont un avec sursis contre Omar, et de « dix à douze mois » de sursis contre Zakaria, le frère menaçant.

Plaidant la relaxe, M^e Malik Behloul, conseil du père et des oncles, raille « la justice des larmes » et « un dossier qui fait vendre des titres ». A propos de la plaignante, pour laquelle il n'a, pas plus que ses clients, montré le moindre signe extérieur d'empathie durant l'audience, il ajoute que « sa parole ne vaut pas vérité, c'est un élément qu'il faut confronter à d'autres, contradictoires ».

M^e Abed Bendjador a, pour sa part, demandé au tribunal de reconnaître « la souffrance » de sa cliente. « Il faut rappeler à la famille que sa mission, c'est certes de donner aux enfants des racines, mais aussi de leur donner des ailes. Il nous a manqué une chose à cette audience : des remises en question. Et cette phrase qui aurait pu être : "Mounia, nous sommes désolés, nous nous sommes peut-être trompés." » Mais d'excuse pour la plaignante il n'y eut pas. Jugement attendu le 8 novembre. ■

YANN BOUCHEZ

L'irresponsabilité pénale examinée en audience publique à Lyon

Jeudi, la cour d'appel a débattu du cas d'un schizophrène qui avait tué un retraité, en 2016

LYON - correspondant

Le moment est rare, jeudi 27 septembre, à la cour d'appel de Lyon. Il ne s'agit pas tout à fait de juger, mais de dire pourquoi la justice ne peut pas juger. L'audience « aux fins de déclaration d'irresponsabilité pénale » se tient en présence de Maxime Sembinelli, 21 ans, teint pâle, crâne rasé, tête baissée. Dans le box, il n'est pas accusé, juridiquement parlant. Personne ne discute qu'il est l'auteur d'un crime, mais trois collègues d'experts ont diagnostiqué une forme sévère de schizophrénie, ayant aboli son discernement au moment des faits. Le juge a saisi la chambre de l'instruction. Depuis 2008, la justice a la possibilité d'exposer publiquement les raisons de ce qu'on appelle autrefois un non-lieu, en vertu de l'article 122-1 du code pénal.

Dans la salle, tous les membres de famille de la victime sont présents, visages fermés, regards durs, tremblant de rage et de peine, à quelques mètres du tueur. Le 13 août 2016, Maxime Sembinelli est parti du domicile de sa grand-mère, dans l'Ain. Il a marché sans but, en pleine nuit.

« Un voyage pathologique », qui consiste à fuir les angoisses déliantes, explique le docteur Jean Canterino. En apparence, le jeune homme était calme. Trois experts se succèdent à la barre, décrivant une forme extrêmement dangereuse de schizophrénie, qui apparaît à la fin de l'adolescence, difficile à traiter, où la réalité est vécue comme un délire de persécution. « Dans ce cas, il n'entend pas des voix dans la télévision, il ne se met pas tout nu dans la rue, il est dans le repli », disent les médecins. Selon eux, le cannabis a probablement accentué la crise déclarée.

Au petit matin, Jean-Claude Cazenave, 71 ans, a vu le jeune homme faisant du stop, près du village de Crottet, dans la Bresse. Père de trois enfants, le routier à la retraite allait chercher son pain. Pour les experts, l'espace clos de la voiture a probablement accentué le délire. Maxime Sembinelli a frappé le conducteur de quatre coups de couteau au thorax, mortels en moins d'une heure.

« Quand il a vu ce type, pour lui c'était comme ses petits-enfants, c'était inconcevable de le laisser au bord de la route », témoigne Agnès, portant un tee-shirt à l'ef-

figie de son père. La fille de la victime lit des bouts de textes, alternant portrait tendre d'un « père exemplaire », et commentaires sévères sur celui « qui mérite la plus grosse peine ». Comme si elle cherchait à reconstituer le puzzle d'une famille ravagée par le décès brutal et incompréhensible.

« Traitement à vie »

« Ils sont pour la première fois en présence de celui qui est la source de leur chagrin et de leur colère, avec le sentiment que le processus judiciaire leur échappe, c'est difficile de comprendre qu'on ne juge pas les fous », plaide Alexandre Plantevin, avocat de la famille.

Les proches ont aussi du mal à comprendre comment le risque de cette maladie, détectée un an auparavant, n'a pas été mieux pris en compte. Légèreté médicale ? Prétexte facile aujourd'hui ? Les enfants du défunt ne sont pas loin de penser que le jeune homme pourrait simuler sa maladie pour échapper à la prison. Impossible, assurent unanimement les experts. D'ailleurs le jeune homme souhaitait aller en prison, conscient du mal qu'il avait fait, disent les psychiatres. « Ce n'est pas un

voyou, il prend conscience de ce qu'il a fait », note Jean Canterino. « L'angoisse psychotique est absolument insupportable, on ne peut pas l'imaginer, la schizophrénie c'est une stratégie pour tenter d'aller mieux, qui ne marche pas », ajoute le docteur François Danet.

La concentration est extrême dans la salle. Maxime Sembinelli entend le diagnostic, voit les réactions engendrées par ses actes, acquiesce de tout. Anonyme sur un banc, son père serre les poings, plisse les yeux. Les victimes expriment tout ce qu'elles ont sur le cœur. Les juges organisent l'écoute avec tact. Chaque mot semble réparer un peu du grand désordre provoqué par le crime, même sans responsabilité. Les médecins préconisent des mesures permanentes : « Un traitement à vie est nécessaire, sans cela on s'expose à la réitération de faits graves. » La cour doit à la fois constater « les charges suffisantes » pesant sur l'auteur, « l'abolition de son discernement ». Elle peut ordonner une hospitalisation. L'avocate générale a requis des mesures de sûreté maximales, d'un délai de vingt ans. Arrêt rendu le 25 octobre. ■

RICHARD SCHITTLY

JUSTICE

L'audition d'Alexandre Benalla reportée

M^e Liénard, qui assurait la défense d'Alexandre Benalla jusque-là, a renoncé à plaider en faveur de l'ex-collaborateur de l'Élysée. Il est remplacé par Jacqueline Laffont et Pierre Haïk, deux des avocats de l'ex-président Sarkozy. Prévue vendredi 28 septembre, l'audience devant les juges a été reportée. – (Reuters.)

FAIT DIVERS

Le responsable sécurité de la ville de Rodez mortellement poignardé

Le directeur général adjoint de la mairie de Rodez est mort, jeudi, après avoir été frappé de

plusieurs coups de couteau. L'agresseur présumé a été interpellé. Il avait menacé des responsables de la municipalité après un différend relatif à son chien. – (AFP)

SANTÉ

Le nombre d'avortements stable en 2017

Plus de 216 000 avortements ont été pratiqués en France en 2017, selon une étude de la Drees publiée vendredi 28 septembre, qui confirme de fortes disparités régionales et la progression des IVG médicamenteuses. Ce chiffre, qui représente environ une IVG pour quatre naissances en France, est stable par rapport à 2016. – (AFP)